N°.138

Vous jugerés, Monsieur de L'exactitude avec laquelle j'ay cherché les moyens de vous satisfaire sur la bonté ou L'inefficacité des dragées du Sr. Keyser. j'ai été a Nancy, j'i ai questionné plusieurs grenadiers de france Reconnus Veneriens; ils ont declamés Contre le Pretendu Specifique. je ne scais si à Strasbourg, ils en sont aussi Mecontens. mais ce qu'il y a de positif, c'est qu'à Metz ou j'ai séjourné assés Longtems; Les informations que j'ai faites m'ont Conduites à ce que je vais avoir L'honneur de vous exposer. de cette exposition sure et certaine, vous pourés porter votre jugement, sur Le remede Antivenerien.

1°. Le nommé edme renaud, dit tranchemontagne, regt. de Lyonnois, Compagnie de Trimiase entré Le 9. 9bre 1763 avec des poreaux qui ont été Coupés neuf fois par Mr. goulé Chirurgien major de Montpellier sans aucun succès. il est resté dans Ced.t hopital 84 jours, et a avalé 1100 Dragées, sans aucun fruit, puis qu'on Les lui a de nouveau incisés dans Celui de Metz.

2°. Le nommé joseph Gillet dit blondin natif de bourgogne de la Compagnie de Mercies au regt. de la marine, est entré Le 19 mai 1763, pour un poulain dont Les bords devenus Calleux, ou dits Carcinomateux, ont été ebarbés 4 fois. il a pris 900 pilules et n'est point encore guéri.

3°. Le nommé jacob Lattler natif de Luseirn, de la Compagnie de Graffenried Cy devant Quesnu, regt. de jenner entré Le 9 juillet 1763 pour un poulain dont Les bords devenus Calleux, puis Carcinomateux ont été ebarbés trois fois,

ARC38 n°77

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Verolle Cantérisés avec le beurre d'antimoine. il est encore à l'hopital malgré 900 pilules qu'il a degluti.

4° Le nommé joseph Sourette dit jaudie, Compagnie de la Lieutenance Colonelle regt de navarre, est entré le 12 de may pour un Chancre qui s'est Cicatrisé sous huit jours. vers les 10 ou 12 jours de ses dragées, il lui est survenu des Chancres Considerables à la bouche avec une salivation qui lui a duré 15 jours. il prit 650 pilules. se Croyant radicalement guéri, il sortit sur la fin du mois d'aoust. il est rentré audit hopital le 12. 8bre pour des pustules qui lui sont survenues. il a recommencé le traitement, et après 5 à 6 jours, il a salivé copieusement, a eut des oppressions de poitrine &c. il est encore à l'hopital.

5° Le nommé Michel le Cerf dit Collefin, second Canonier de la Compagnie de Saint guy brigade de Cossel Corps royal d'artillerie, ^natif de stolpe est entré le 24 Aoust pour un poulain. il a prit 800 dragées. son poulain s'est formé deux ouvertures l'une à la partie sup.re de l'aine, et l'autre à la partie declive; l'on a été Contraint de detruire la Communication de Ces points sinueux et d'en enlever les bords. maintenant Ces il deviennent Cancereux, on les Cauterise avec le beurre d'antimoine, et il est Contraint de recommencer le traitement.

6° Le nommé joseph girand dit picard. soldat au regt du Corps royal Compagnie de Campinel brigade de la boyauté, entré à l'hopital le 29.e juillet avec un chancre à la tête de la verge, et un poulain. il a prit sans interruption 300 dragées, après lesquelles est survenüe une chaude pisse si Considerable qu'on a été obligé de suspendre &c.

pilules L'espace de 20 jours. il lui est ensuite survenu une fievre putride que L'on a Calmé par les moyens relatifs à son etat. son poulain s'est ouvert, l'acrimonie de la matiere L'a aggrandi, les bords étant devenus Calleux, on les a ebarbé et malgré 500 pilules en sus des 300 il est encore dans un assés mauvais etat.

7° Le nommé jacques germain Caporal, dit S.t Germain, du Corps royal d'artillerie brigade de La loyauté Compagnie d'helist entré Le 6. d'8bre pour un Chancre. après six jours de dragées a eut des ulcerations Considérables à la langue. on a suspendu son traitement pendant six jours. les ulceres dissipés il a Continué L'usage des dragées jusqu'au nombre de 650 pendant Lequel Cours il a eut des vomissemens Continuels avec dissenterie qu'il a Caché, dans La crainte qu'on ne lui suspendit une seconde fois les remedes, etant un de ceux qui doivent s'embarquer pour La Guadaloupe. son Chancre est disparu sous huit jours de remedes.

8° Le nommé joseph soulanes soldat du Corps royal, bataillon de Corse, Compagnie de bonnerot, entré le 1.er aout a eu un petit Chancre sur le prepuce et un poulain; après 400 pilules sans interruption il lui survint des nausées [illegible] et consequemment des douleurs d'estomach. il Continua les dragées jusqu'au nombre de 500; mais La fievre survenant avec une vive douleur de Coté, on mit en usage les remedes Contradictoires à son etat, on lui fit suspendre les dragées L'espace de 15 jours. son poulain s'est ouvert l'ulcere s'est aggrandi, fournissant des matieres abondantes mais actuellement il paroit tendre à sa [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

9e Pierre [illegible] soldat dans le corps royal, [illegible]
[illegible] compagnie de [illegible], entré le [illegible], avec
un chancre dans le plus mauvais état. Dans
son traitement, il eut le ventre extrêmement resserré,
des douleurs d'estomac; et malgré la continuation
constante des dragées son [illegible] s'est ouvert, il a
salivé considérablement; il a été [illegible] de lever de
fois les bords de son ulcère de [illegible] et l'on
n'auroit pu parvenir à aucune cicatrice, si l'on n'avoit
cautérisé les bords.

Il est inutile, Monsieur, de vous en détailler davantage
[illegible] que cette [illegible] du bien que ce remède
est plus dispendieux au roy qu'il n'est profitable.
Les malades salivent, les [illegible]
les chancres [illegible] roy,
[illegible] que par un traitement méthodique, qui
comme je vous l'ai déjà mandé, exige à ce qu'il prétend
pour cure radicale au moins 40 jours de dragées. Si,
je vous demande, peut on guérir radicalement une
chaudepisse dans un plus court espace que celui de 30 jours,
trente jours et vingt de dragées, font suivant lui
50 jours; il y a donc 20 jours de plus de perte pour
le roy.

j'oubliois de vous marquer, que depuis peu de jours on
m'a mandé qu'il étoit revenu à l'hôpital de Metz
8 malades dont les [illegible] fondus d'un côté
séparé de l'autre, malgré la perte de 500 [illegible]

je suis